

FICHE SIGNALÉTIQUE



Herbicide sylvicole Release™

™ Marque de commerce de Dow AgroSciences LLC

En cas d'urgence, appeler CANUTEC au 613 996-6666

1. Identification du produit :**Nom du produit :** Herbicide sylvicole Release**Utilisation du produit :** Pour la suppression des végétaux ligneux et des mauvaises herbes à feuilles larges, annuelles et vivaces, dans les forêts et les terrains boisés.**Numéro de code du produit :** 28174**No d'identification GMID :** 251066, 251067, 283116**Date d'entrée en vigueur :** le 20 mars 2009**Fournisseur :**Dow AgroSciences Canada Inc.
Suite 2100, 450 - 1st Street SW,
Calgary, Alberta,
Canada, T2P 5H1
www.dowagro.ca

Ce produit est réglementé en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires

2. Composition :

Composant	Numéro CAS	% (en masse)
Triclopyr (sous forme d'ester butoxyéthylrique)(BEE)	64700-56-7	61,6
Kérosène	8008-20-6	>= 18,6 - <= 31,0
Éther monobutylique de l'éthylène glycol	111-76-2	0,5
Solvant aromatique léger (naphta) (pétrole)	64742-95-6	0,2
Différence		>= 6,7 - <= 19,1

3. Renseignements sur les dangers :**Aperçu des risques :**

Liquide jaune dégageant une odeur de gazoline. Peut causer une irritation des yeux et de la peau. Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Effets potentiels sur la santé :

Yeux : Peut causer une irritation des yeux. Des lésions cornéennes sont peu probables. Peut causer une douleur non proportionnée par rapport au niveau d'irritation des tissus oculaires.

Contact cutané : Un bref contact peut causer une irritation modérée de la peau avec rougeur locale. Un contact prolongé ou répété peut causer une irritation modérée de la peau avec rougeur locale. Peut causer le dessèchement ou la desquamation de la peau.

Absorption cutanée : Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives. Un contact répété avec la peau peut entraîner l'absorption de quantités nocives de ce produit.

Sensibilisation de la peau : A causé des réactions allergiques cutanées lorsque testé sur

des cochons d'Inde. Avec le mélange dilué, aucune réaction allergique cutanée n'est à prévoir.

Ingestion : Faible toxicité par ingestion. Les petites quantités ingérées par suite de manipulation normale ne devraient pas causer de lésion; toutefois, l'ingestion de quantités plus grandes pourrait en causer. En cas d'ingestion ou de vomissements, ce produit peut être aspiré dans les poumons et provoquer des lésions pulmonaires et même la mort à cause d'une pneumonie chimique.

Inhalation : Une exposition excessive prolongée aux bruines peut causer des effets nocifs. Les bruines peuvent irriter les voies respiratoires supérieures (nez et gorge).

4. Premiers soins :

Toujours consulter un médecin si l'on soupçonne un empoisonnement chimique. Ne jamais donner à boire ni faire vomir une personne inconsciente ou en convulsions, peu importe la cause de la blessure. Si des difficultés respiratoires se présentent, consulter un médecin immédiatement.

FICHE SIGNALÉTIQUE



Herbicide sylvicole Release™

™ Marque de commerce de Dow AgroSciences LLC

En cas d'urgence, appeler CANUTEC au 613 996-6666

Yeux : Garder les yeux ouverts et les rincer lentement et doucement avec de l'eau durant 15 à 20 minutes. Enlever les lentilles cornéennes, le cas échéant, après les 5 premières minutes puis continuer à rincer les yeux. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils de traitement.

Peau : Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau avec du savon et beaucoup d'eau durant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils de traitement. Laver les vêtements avant de les porter à nouveau. Les souliers et autres articles en cuir qui ne peuvent être décontaminés doivent être éliminés de façon appropriée.

Ingestion : Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. Ne pas faire vomir, à moins d'indication contraire du centre antipoison ou du médecin. Ne faire boire aucun liquide. Ne rien donner par la bouche à une personne inconsciente.

Inhalation : Sortir la personne à l'air frais. Si la personne ne respire plus, appeler un intervenant ou une ambulance, puis lui donner la respiration artificielle; si c'est par bouche-à-bouche, porter une protection (masque de poche, etc.). Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils de traitement.

Note au médecin :

La décision de faire vomir ou non devrait être prise par un médecin. Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur œsophagien. Le risque d'aspiration dans les poumons doit être mis en balance avec le bénéfice que l'on attend du lavage gastrique. Aucun antidote spécifique. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient. Avoir avec soi la fiche signalétique et, si disponible, le contenant ou l'étiquette du produit au moment d'appeler un centre antipoison ou un médecin ou d'aller subir des traitements.

État de santé aggravé par l'exposition : Un contact cutané peut aggraver une dermatite préexistante.

5. Mesures de lutte contre le feu :

Température d'inflammation spontanée :

Indisponible

Point d'éclair : 64°C (appareil Tagliabue à vase clos)

Limites d'inflammabilité : Indéterminée

Agents d'extinction : De l'eau en brouillard ou pulvérisée en fines gouttelettes, du CO₂, de la poudre chimique ou de la mousse. Il est préférable d'utiliser des mousses antialcool (de type A.T.C.). Les mousses synthétiques universelles (y compris celles de type A.F.F.F.) ou les mousses à base protéinique peuvent fonctionner mais seront moins efficaces.

Techniques de lutte contre l'incendie : Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en interdire tout accès non indispensable.

Examiner la possibilité d'un brûlage dirigé pour limiter les dommages à l'environnement. Un système de mousse est préférable car l'eau non contrôlée peut faire se propager une possible contamination. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés et la zone affectée par l'incendie jusqu'à ce que le feu soit éteint et que tout danger de reprise soit écarté. Combattre l'incendie d'un endroit protégé ou d'une distance sûre. Envisager l'usage d'une lance sur affût télécommandée ou lance monitor, ne nécessitant pas une présence humaine. Évacuer immédiatement tout le personnel de la zone en cas d'augmentation du son provenant de la soupape de sécurité ou en cas de changement de couleur du contenant. Les liquides en feu peuvent être éteints en les diluant avec de l'eau. Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau. Peut propager le feu. Déplacer le contenant hors de la zone de feu si cette manœuvre ne comporte pas de danger. Les liquides en feu peuvent être déplacés en les arrosant à grande eau afin de protéger le personnel et de réduire les dommages matériels. Contenir l'eau ayant servi à lutter contre l'incendie, si c'est possible. L'eau ayant servi à lutter contre l'incendie, si elle n'est pas contenue, pourrait causer des dommages à l'environnement. Consulter les sections «Mesures à prendre en cas de rejet accidentel» et «Informations écologiques» de cette fiche signalétique.

Matériel spécial de lutte contre l'incendie :

Porter un appareil de protection respiratoire

FICHE SIGNALÉTIQUE



Herbicide sylvicole Release™

™ Marque de commerce de Dow AgroSciences LLC

En cas d'urgence, appeler CANUTEC au 613 996-6666

autonome à pression positive et des vêtements de protection contre les incendies (comprenant casque, manteau, pantalon, bottes et gants de pompier). Éviter tout contact avec ce produit pendant les opérations de lutte contre le feu. Si un contact est susceptible de se produire, revêtir une combinaison de protection contre le feu résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome. Si cet équipement n'est pas disponible, porter une combinaison de protection résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome et combattre l'incendie à distance. Pour connaître l'équipement de protection à utiliser dans les situations post-incendie ou de nettoyage, voir les sections appropriées.

Risques inhabituels d'incendie et

d'explosion : En cas de feu, l'émission de gaz peut faire éclater le contenant. L'application directe d'un jet d'eau sur des liquides chauds peut provoquer une émission violente de vapeur ou une éruption. Une fumée dense est produite lorsque ce produit brûle.

Produits de combustion dangereux : Durant un incendie, la fumée peut contenir le produit d'origine en plus de produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter : du phosgène, des oxydes d'azote, du chlorure d'hydrogène, du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone.

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel :**Mesures à prendre en cas de fuite ou de**

déversement : Si possible, contenir le produit déversé. Petits déversements - Absorber avec des matières telles que : de l'argile, de la terre ou du sable. Balayer. Recueillir dans des contenants appropriés et bien étiquetés. Gros déversements : Contacter CANUTEC au (613) 996-6666, de même que les autorités locales.

Précautions personnelles : Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8, Limites d'exposition/Protection individuelle.

Précautions pour la protection de

l'environnement : Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir la section 12, Informations écologiques.

7. Manipulation et entreposage :**Manipulation**

Manipulation générale : Les contenants, même ceux qui ont été vidés, peuvent renfermer des vapeurs. Ne pas effectuer d'opérations de découpage, de perçage, de ponçage, de soudure ou autres opérations similaires sur ou près des contenants vides. Les déversements de ces produits organiques sur des matériaux d'isolation fibreux et chauds peuvent conduire à une baisse des températures d'auto-inflammation, entraînant éventuellement une combustion spontanée. Garder hors de la portée des enfants. Ne pas ingérer. Ne pas respirer les vapeurs ni les bruines. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser en présence d'une ventilation adéquate. Bien se laver après manipulation.

Entreposage

Entreposer dans un endroit sec. Entreposer dans le contenant d'origine. Tenir les contenants hermétiquement fermés. Ne pas entreposer ce produit avec de la nourriture humaine, de la nourriture animale, des produits pharmaceutiques ou des sources d'approvisionnement en eau potable.

8. Normes d'exposition, protection individuelle et limites d'exposition :**Limites d'exposition :**

FICHE SIGNALÉTIQUE



Herbicide sylvicole Release™

™ Marque de commerce de Dow AgroSciences LLC

En cas d'urgence, appeler CANUTEC au 613 996-6666

Composant	Liste	Type	Valeur		
Kérosène (pétrole)	IHG de Dow	TWA exprimé en vapeur d'hydrocarbures	10 mg/m ³ PEAU	pas de valeurs limites d'exposition, ni de guides applicables, utiliser une ventilation adéquate. Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations. Protection respiratoire : Porter une protection respiratoire si la valeur limite d'exposition ou des guides applicables risque d'être dépassée. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire ou une sensation d'inconfort se manifestent, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail. En milieu brumeux, porter un respirateur à particules homologué. Les types d'appareils respiratoires filtrants qui suivent devraient être efficaces : cartouche anti-vapeurs organiques avec filtre à particules. Protection de la peau : Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération. Retirer immédiatement les vêtements contaminés, laver la peau à l'eau et au savon et laver les vêtements avant de les porter à nouveau, ou les éliminer correctement. Les articles impossibles à décontaminer tels que chaussures, ceintures et bracelets de montre devraient être enlevés et éliminés correctement. Protection des mains : Porter des gants imperméables au produit. Les exemples de matières recommandées pour les gants comprennent : le polyéthylène chloré, le néoprène, le caoutchouc nitrile/butadiène (nitrile ou NBR), le polyéthylène et l'alcool éthylvinyle (EVAL). Les exemples de matières acceptables pour les gants comprennent : le caoutchouc butyle, le caoutchouc naturel (latex), le chlorure de polyvinyle (PVC ou vinyle) et le viton. AVIS : Le choix d'un type de gant spécifique pour une application particulière et une durée d'utilisation doit aussi tenir compte de tous les facteurs professionnels pertinents, tels que, sans s'y limiter : autres produits chimiques pouvant être manipulés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions potentielles du	
		CAD BC OEL	TWA non-aérosol, exprimé en vapeur d'hydrocarbures totaux		200 mg/m ³ PEAU
	ACGIH		TWA non-aérosol, exprimé en vapeur d'hydrocarbures totaux		200 mg/M ³ P: Application limitée aux conditions dans lesquelles le risque d'exposition aux aérosols devrait être négligeable.
					TWA exprimé en vapeur d'hydrocarbures totaux
Ester de triclopyr-2-butoxyéthyle	IHG de Dow	TWA	2 mg/m ³ D-SEN		

La mention «peau» suivant un niveau d'exposition par inhalation renvoie au potentiel d'absorption du produit par la peau. Cette mention vise à mettre le lecteur en garde contre le fait que l'inhalation n'est peut-être pas la seule voie d'exposition et que des mesures pour réduire au minimum l'exposition cutanée devraient être envisagées.

Mesures d'ingénierie : Utiliser des mesures techniques pour maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des valeurs limites d'exposition ou des guides applicables. S'il n'y a

FICHE SIGNALÉTIQUE



Herbicide sylvicole Release™

™ Marque de commerce de Dow AgroSciences LLC

En cas d'urgence, appeler CANUTEC au 613 996-6666

corps aux matières constituant le gant, ainsi que des instructions/spécifications du fournisseur de gants.

Yeux : Porter des lunettes de sécurité.

9. Propriétés physiques et chimiques :

Point d'ébullition : ≥ 150 °C

Pression de vapeur : 0,1 mm Hg à 37,8 °C (sous forme de kérosène)

Densité de vapeur : 1

pH : 6,4

Aspect : Liquide jaune

Odeur : Odeur de gazoline

Coefficient de répartition eau/huile :

Indisponible

Densité : 1,08

Vitesse d'évaporation : Indisponible

Solubilité dans l'eau : Émulsifiable

Point de congélation : Aucune donnée d'essai disponible

Seuil olfactif : Aucune donnée d'essai disponible

10. Stabilité et réactivité :

Stabilité : Thermiquement stable aux températures typiques d'utilisation.

Conditions à éviter : L'ingrédient actif se décompose à température élevée. La formation de gaz durant la décomposition peut provoquer une pression dans les systèmes en circuit fermé.

Substances incompatibles : Éviter le contact avec : les acides, les bases et les oxydants.

Produits de décomposition dangereux : Les produits de décomposition dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits. Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter : du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, du chlorure d'hydrogène, des oxydes d'azote et du phosgène. Des gaz toxiques sont générés au cours de la décomposition.

Polymérisation dangereuse : Ne se produira pas

11. Données sur la toxicité :

Absorption cutanée : La toxicité DL₅₀ pour le lapin est supérieure à 2 000 mg/kg.

Ingestion : La toxicité DL₅₀ est de 1 581 mg/kg pour le rat mâle et de 1 338 mg/kg pour le rat femelle.

Inhalation : La CL₅₀ en aérosol pour le rat est supérieure à 5,2 mg/l/L, sur 4 heures.

Sensibilisation de la peau : A causé des réactions allergiques cutanées lorsque testé sur des cochons d'Inde. Avec le mélange dilué, aucune réaction allergique cutanée n'est à prévoir.

Toxicité à doses répétées : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants : la peau. Une exposition excessive répétée peut causer des effets nocifs.

Toxicité chronique et cancérogénicité :

L'ingrédient actif n'a pas causé de cancer chez les animaux de laboratoire. Dans une étude de cancérogénicité menée sur des animaux durant toute leur vie, on a noté une incidence accrue des tumeurs cutanées lorsque le kérosène était appliqué sur la peau à des doses provoquant également une irritation cutanée. Cette réaction était semblable à celle que d'autres types d'irritation chimique ou physique chroniques provoquent sur la peau. Aucune hausse des tumeurs n'a été remarquée lorsque des dilutions non irritantes de kérosène étaient appliquées en doses équivalentes, ce qui indique que le kérosène ne devrait pas provoquer le cancer de la peau en l'absence d'irritation cutanée continue à long terme. Dans des études à long terme sur des animaux, l'éther butylique de l'éthylène glycol a causé une faible hausse des tumeurs, bien que statistiquement significative, chez les souris et non chez les rats. Ces effets ne devraient pas s'appliquer aux humains. Si le produit est manipulé en suivant les bonnes pratiques de manutention industrielle, les expositions ne devraient pas constituer un risque de cancer pour les humains.

Toxicité pour le développement : L'ingrédient actif a été toxique pour le fœtus des animaux de laboratoire à des doses toxiques pour la mère. L'ingrédient actif n'a pas causé d'anomalies congénitales chez les animaux de laboratoire. Pour le(s) composant(s) mineur(s), a causé des malformations congénitales chez les animaux de laboratoire mais seulement à des doses produisant des effets toxiques graves chez les mères. A été toxique pour le fœtus des animaux

FICHE SIGNALÉTIQUE



Herbicide sylvicole Release™

™ Marque de commerce de Dow AgroSciences LLC

En cas d'urgence, appeler CANUTEC au 613 996-6666

de laboratoire à des doses toxiques pour la mère. Le kérosène n'a pas causé d'anomalies congénitales ni d'autres effets sur le fœtus des animaux de laboratoire.

Toxicité pour la reproduction : Pour l'ingrédient actif similaire triclopyr, et pour le(s) composant(s) mineur(s), au cours d'études chez les animaux de laboratoire, des effets sur la reproduction n'ont été observés qu'à des doses ayant produit une toxicité importante chez les parents. Pour le kérosène, des données limitées provenant d'études sur des animaux de laboratoire semblent indiquer que le produit n'a pas nui à la reproduction.

Toxicologie génétique : Pour l'ingrédient actif et le kérosène, les résultats d'études in vitro portant sur la toxicité génétique ont été négatifs. Pour l'ingrédient actif et pour le(s) composant(s) mineur(s) testés, les résultats d'études animales portant sur la toxicité génétique ont été négatifs.

12. Informations écologiques :

Évolution du produit dans l'environnement :

Données sur le composant : Ester de triclopyr-2-butoxyéthyle.

Mouvement et répartition :

Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3 000 ou Log Pow entre 3 et 5). Fondé en grande partie ou entièrement sur l'information sur une ou des matières similaires, le potentiel de mobilité dans le sol est moyen (Koc entre 150 et 500).

Persistance et dégradation

Une dégradation chimique (hydrolyse) est prévue dans l'environnement.

Échoue les tests de dégradation rapide de l'OCDE et de la CEE.

Données sur le composant Kérosène (pétrole)

Mouvement et répartition

Fondé en grande partie ou entièrement sur les informations sur le ou les composants. Le potentiel de bioconcentration est élevé (facteur de concentration supérieur à 3 000 ou Log Pow entre 5 et 7).

Persistance et dégradation

Dans des conditions aérobies statiques de laboratoire, la biodégradation est élevée

(demande biochimique d'oxygène en 20 ou 28 jours/demande théorique d'oxygène supérieure à 40 %).

Données sur le composant : éther monobutylique de l'éthylène glycol

Mouvement et répartition

Le potentiel de bioconcentration est faible (facteur de bioconcentration inférieur à 100 ou Log Pow inférieur à 3).

Le potentiel de mobilité dans le sol est élevé (Koc entre 50 et 150).

Persistance et dégradation

Cette matière est facilement biodégradable.

Elle a passé le ou les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE.

Ultimement, ce produit est biodégradable (atteint plus de 70 % de minéralisation dans les tests de l'OCDE sur la biodégradabilité intrinsèque).

Données sur le composant Solvant aromatique léger (naphta) (pétrole)

Mouvement et répartition :

Pour le ou les composants principaux, le potentiel de bioconcentration est modéré (facteur de bioconcentration entre 100 et 3 000 ou Log Pow entre 3 et 5).

Le potentiel de mobilité dans le sol est faible (Koc entre 500 et 2 000).

Pour le ou les composant(s) mineur(s), le potentiel de bioconcentration du spinosad est faible (facteur de concentration inférieur à 100 ou Log Pow inférieur à 3).

Persistance et dégradation

Pour le ou les composants principaux - dans des conditions aérobies statiques de laboratoire, la biodégradation est élevée (demande biochimique d'oxygène en 20 ou 28 jours/demande théorique d'oxygène supérieure à 40%). Pour certains composants, la biodégradation dans des conditions aérobies statiques est basse (demande biochimique d'oxygène en 20 ou 28 jours/demande théorique d'oxygène entre 2,5 et 10 %).

ÉCOTOXICITÉ

Cette matière est très toxique pour les organismes aquatiques sur une base aiguë

FICHE SIGNALÉTIQUE



Herbicide sylvicole Release™

™ Marque de commerce de Dow AgroSciences LLC

En cas d'urgence, appeler CANUTEC au 613 996-6666

(CL₅₀ ou CE₅₀ entre 0,1 et 1 mg/L chez les espèces les plus sensibles testées).
 Cette matière est légèrement toxique pour les oiseaux sur une base aiguë (DL₅₀ entre 501 et 2 000 mg/kg).

Toxicité aiguë et prolongée pour les poissons

CL₅₀, tête-de-boule (Pimephales promelas), statique, 96 h : 2,2 – 6,3 mg/l
 CL₅₀, truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss), dynamique, sur 96 h : 0,1 – 8,98 mg/l

Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques

CL₅₀, puce d'eau Daphnia magna, statique, sur 48 h, survie : 1,7 – 18,8 mg/L
 CL₅₀, puce d'eau Daphnia magna, statique, sur 48 h, survie : 0,43 mg/L

Toxicité pour les plantes aquatiques

CE₅₀, algue verte Pseudokirchneriella subcapitata (anciennement connue sous le nom de Selenastrum capricornutum), inhibition de la croissance de la biomasse, 5 d : 13,3 mg/L

Toxicité pour les espèces terrestres non mammifères

DL₅₀, voie orale, colin de Virginie (Colinus virginianus) : 1,350 mg/kg
 DL₅₀ orale, abeilles (Apis mellifera) : > 100 microgramme/abeille
 DL₅₀ cutanée, abeilles (Apis mellifera) : > 100 microgramme/abeille

Toxicité pour les organismes résidant dans le sol

CL₅₀, ver de terre Eisenia foetida, adulte, 7 d : 910 mg/kg

13. Information sur l'élimination :

Produit non voulu inutilisé : Consulter Dow AgroSciences ou l'organisme de réglementation provincial pour des renseignements sur l'élimination.

Élimination des contenants : Nettoyer et éliminer les contenants vides en suivant les instructions qui figurent sur l'étiquette du produit. S'il n'y a pas d'instructions ou que celles-ci sont ambiguës, consulter Dow AgroSciences au (800) 667-3852 ou l'organisme de réglementation provincial.

14. Information sur le transport :

TMD petit conteneur
NON RÉGLEMENTÉ

TMD grand conteneur
NON RÉGLEMENTÉ

IMDG

Désignation exacte de l'expédition :
 SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A.
 Nom chimique : Contient de l'ester de triclopyr-2-butoxyéthyle, KÉROSÈNE
 Classe de risques : 9 Numéro d'ID : UN3082
 Groupe d'emballage : GE III
 Numéro EMS : f-a,s-f
 Polluant marin : Oui

OACI/IATA

NON RÉGLEMENTÉ

15. Information réglementaire :
Numéro d'homologation de la Loi sur les produits antiparasitaires : 22093

Informations : 800 667 3852

Fiche maîtresse : 004788

État de la FS : Sections révisées : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 & 14

Remplace la fiche signalétique datée du : 17-11-06

16. Autres renseignements :

Classification du Code national de prévention des incendies : Classe IIIA
Classification du National Fire Protection Association : Santé : 2; Inflammabilité : 2; Réactivité : 1.

Avis : Les renseignements que contient la présente fiche signalétique sont estimés exacts à la date d'entrée en vigueur précisée plus haut à la section 1 et sont susceptibles de changements par Dow AgroSciences Canada Inc. (DASCI) à tout moment. DASCI n'accepte aucune responsabilité qui pourrait résulter de quelque façon que ce soit de l'utilisation de fiches signalétiques qui ne sont pas publiées par DASCI, ou qui ont été modifiées sans l'autorisation écrite expresse de DASCI. Les utilisateurs de la présente fiche signalétique doivent s'assurer qu'ils ont en main la version autorisée la plus récente de cette fiche

FICHE SIGNALÉTIQUE



Herbicide sylvicole Release™

™ Marque de commerce de Dow AgroSciences LLC

En cas d'urgence, appeler CANUTEC au 613 996-6666

signalétique et doivent assumer toute responsabilité à cet égard. Toute incohérence ou toute anomalie dans le contenu de la

présente fiche signalétique doivent être résolues en faveur de DASCI en se référant à la plus récente version de la fiche publiée par DASCI.
